



16 bis boulevard des Rochers  
35500 VITRE

# Bureau communautaire

Lundi 23 octobre 2017

## PROCES VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 48  
Présents : 37  
Votants (dont 3 pouvoirs) : 40

L'an deux mille dix sept, le vingt trois octobre  
le Bureau communautaire étant réuni à VITRE,  
Date de convocation légale: le 13/10/2017

### Étaient présents :

Elisabeth CARRE - AVAILLES SUR SEICHE, Nathalie CLOUET - BAIS, Maryanick MEHAIGNERIE - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, André BOUTHEMY - CORNILLE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Pierre BILLOT - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Yves HISOPE - GENNES SUR SEICHE, Pierre DESPRES - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Henri MOUTON - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Maurice BEAUGENDRE - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Sébastien FORTIN - MONTAUTOUR, Aline GOUPIL - MONTREUIL DES LANDES, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Gilbert GERARD - MOUSSE, Yves COLAS - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Georges GROUSSARD - PRINCE, Gérard CHOPIN - RANNEE, Janine GODELOUP - ST AUBIN DES LANDES, Jean PITOIS - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Erick GESLIN - ST GERMAIN DU PINEL, Marc FAUVEL - ST JEAN SUR VILAINE, Dominique KERJOUAN - ST M'HERVE, Marie-Françoise VERGER - TAILLIS, Thierry TRAVERS - VAL D'IZE, Denis CHEVROLLIER - VERGEAL, Bruno GATEL - VISSEICHE, Pierre MEHAIGNERIE - VITRE, Marie-Cécile DUCHESNE - VITRE

### Ont donné pouvoir :

Jean-Yves TALIGOT donne pouvoir à Sébastien FORTIN, Bernard RENOU donne pouvoir à Pierre MEHAIGNERIE, Patricia MARSOLLIER donne pouvoir à Gérard CHOPIN

### Étaient également présents :

Olivier BERGERE, Myriam BABLEE-BOISRAME, Benoît HUBERT, Emmanuel JANVIER et Agnès AROT

## **Informations – Orientations**

**1 – Orientations sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)**

**2 – Participation des communes au service commun « Informatique »**

**3 – Festival DesARTiculé**

## **Décisions**

### **TRANSPORT**

DB 2017-066 : Versement d'un fonds de concours – Abris scolaires (7.8)

### **LOGEMENT – DERNIER COMMERCE**

DB 2017-067 : Accompagnement des études de revitalisation des centres bourgs – Balazé (7.5.2)

### **FINANCES – FISCALITE**

DB 2017-068 : Fonds de concours – mandat 2014/2020 (7.8)

# Informations - Orientations

## **1 - Orientation sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)**

Rapporteur élu : Pierre MEHAIGNERIE

Rapporteur administratif : Benoît HUBERT

Benoît HUBERT, en charge de ce dossier a présenté, pour avis, le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Conformément à la loi Notre, ce schéma élaboré par l'Etat et le Département pour une durée de six ans comprend :

- un diagnostic des services au public existant sur le territoire départemental, leur localisation et leurs modalités d'accès ;
- un programme d'actions destiné à maintenir ou renforcer l'accessibilité des services au public, qui intègre en cas de besoin un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.

Le travail de l'État et du Département pour l'Ille-et-Vilaine a permis de dégager quatre objectifs majeurs :

- Améliorer et affiner le diagnostic pour une évaluation constante ;
- Renforcer la qualité et la proximité de l'offre de services ;
- Améliorer l'accès aux services par la mobilité et le numérique ;
- Répondre aux enjeux locaux par une stratégie territorialisée.

**Les membres du Bureau ont pris acte de la présentation du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public élaboré par l'Etat et le Département.**

**Il ressort de l'échange notamment les points suivants :**

- **Le souhait de s'appuyer sur un autre zonage que les bassins de vie INSEE ( séparer notamment Vitré Est et Vitré Ouest ou à l'inverse avoir des données à l'échelle de Vitré Communauté)**
- **Une problématique réelle de couverture en téléphonie mobile , accès à internet ou la TNT qui est ressentie par les élus comme de plus en plus importante.**
- **Face à la numérisation et digitalisation des services publics ( carte grise, impôts,...) , la nécessité de prévoir un accompagnement des personnes les plus éloignées de l'usage des nouvelles technologies.**
- **Une problématique d'offre notamment de médecins libéraux.**
- **La gestion des PACS par les communes à présent à la place de l'État : une charge supplémentaire pour les communes.**

## **2 – Participation des communes au service commun "Informatique"**

Rapporteur élu : Bernard RENOUE

Rapporteur administratif : Emmanuel JANVIER

La création d'un service commun, repose, notamment sur l'adéquation entre les missions à accomplir, les moyens mis en œuvre (particulièrement les effectifs), le nombre d'adhérents, la participation financière de ceux-ci aux charges du service commun et plus généralement les modalités organisationnelles.

Le Bureau du 25 septembre 2017 a été l'occasion de présenter l'ensemble des paramètres qui ont présidé à la première consultation des communes et de faire état des résultats de cette consultation.

Suite à cette réunion, par souci d'inclusion numérique vers les communes qui disposent de moins de ressources en ingénierie, une proposition financière alternative a été soumise lors de la séance du 23 octobre.

Elle reposerait sur une décote de la participation des communes de moins de 1500 habitants.

La décote serait prise en charge par Vitré Communauté à hauteur de 7 500 € maximum.

**Suite au débat qui s'est engagé avec les membres du Bureau communautaire, ce dispositif n'a pas reçu le consentement des membres du Bureau Communautaire.**

### **3 – Festival DesARTiculé**

Rapporteur élu : Teddy REGNIER

Rapporteur administratif : Chrystèle BROCHERIOUX

Teddy REGNIER a présenté l'édition 2018 du festival DesARTiculé aux membres du Bureau communautaire.

L'association Rue des arts commence à travailler sur la préparation de l'édition 2018 qui se déroulera du 8 juin au 8 juillet 2018.

Pendant cette période, quatre week-ends seront ponctués de deux « temps festival » sur des communes de Vitré Communauté. Un « temps festival » est composé d'au moins 2 spectacles avec un temps convivial.

Une carte des communes ayant participé à l'édition 2017, ainsi que les conditions de participation, ont été diffusées au cours de la réunion afin que les maires intéressés par l'édition 2018 puissent se manifester auprès de l'association et se rapprocher des communes déjà partenaires.

**Les membres du Bureau ont pris acte de cette information.**

# Décisions

## TRANSPORT

### DB 2017-066 Versement d'un fonds de concours - Abris scolaires (7.8)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du 8 décembre 2007, fixant les modalités de versement d'un fonds de concours pour l'acquisition et/ou l'aménagement d'abris scolaires ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Considérant les dossiers réceptionnés et détaillés ci-dessous ;

Considérant les éléments, ci-dessous, servant au calcul :

	Commune	Population DGF 2014	Modulation en 2014 en %	Modulation subvention en %	% de la subvention	Prix abri en euro	Montant subvention
1	ARGENTRE DU PLESSIS	4 355	-8	20	18,40	579,20 €	106,57
10	CORNILLE	875	-2	25	24,50	1 500,00 €	367,50
15	ETRELLES	2 656	-10	20	18,00	1 500,00 €	270,00
35	ST AUBIN DES LANDES	933	-7	25	23,25	915,90 €	212,95
10	CORNILLE	875	-2	25	24,50	1 500,00 €	367,50

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'autoriser le versement des fonds de concours suivants :

Commune	Date délibération Conseil Municipal	Date réception dossier	Description de l'opération	Nbre d'abri	Montant HT opération par abri	Dotation Vitré Communauté
Argentré du Plessis	23 janvier 2017.	27 janvier 2017.	Abris-Bus	1	579.20 euros	106.57 euros
Cornillé	13 avril 2017.	24 avril 2017.	Abris-Bus	1	1 500,00 euros	367.50 euros
Etelles	15 mai 2017.	22 mai 2017.	Abris-Bus	1	15 00.00 euros	270.00 euros
St Aubin des Landes	24 novembre 2016.	20 janvier 2017.	Abris-Bus	1	915,90 euros	212,95 euros
Cornillé	17 juin 2017.	28 juin 2017.	Abris-Bus	1	1 500.00 euros	367.50 euros
				<b>5</b>		<b>1 324,52 euros</b>

Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable à l'unanimité des votants.



## **LOGEMENT - DERNIER COMMERCE**

### **DB 2017-067 : Accompagnement des études de revitalisation des centres bourgs - Balazé (7.5.2)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu le Programme Local de l'Habitat n°2 (2016-2022) arrêté par délibération du conseil communautaire n° 206 en date du 4 novembre 2016 notamment son action n°6 (prioriser les actions de renouvellement urbain et de densification aux extensions urbaines) et sa sous-section 6.3 (financer des études transversales) ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2017-055 en date du 17 mars 2017 décidant d'adopter le soutien financier de Vitré Communauté aux études transversales de centres bourgs et cœurs de villes conformément au PLH n°2 ;

Considérant l'objectif de soutien aux études transversales et d'analyses sur les centres bourgs et cœurs de villes (exemple : études pré-opérationnelles, études urbaines pour la réalisation d'une opération répondant aux priorités fixées par le PLH) ;

Considérant que le financement fixé dans le PLH n°2 consiste à apporter une aide financière, aux communes engageant une réflexion globale (commerces, équipements, liaisons piétonnes, espaces publics, ...) sur leurs centres bourgs et/ou cœur de ville à hauteur de 50% jusqu'à 4000 € par étude, en collaboration avec le service « logement » de Vitré Communauté ;

Considérant que le projet porté par la commune de Balazé, sous maîtrise d'ouvrage communale, consiste au réaménagement complet d'un espace stratégique (îlot Saint Martin) en faveur de l'attractivité de son centre bourg ;

Considérant que cet espace fait l'objet d'une convention opérationnelle entre la Commune de Balazé et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne ;

Considérant que le montant de l'étude Hors taxes s'élève à 16 325 € ;

Considérant que le versement de l'aide communautaire interviendra à réception des factures correspondant au plan de financement prévisionnel ;

**Il vous est donc proposé :**

- **D'octroyer à la commune de BALAZE une subvention de 4 000 € pour le projet susvisé conformément aux dispositions inscrites dans la délibération du conseil communautaire n° 2017-055 en date du 17 mars 2017 ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.**

**Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable, à l'unanimité des votants.**

## FINANCES - FISCALITE

### DB 2017-068 : Fonds de Concours - Mandat 2014/2020 (7.8)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations consenties par le conseil communautaire au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 février 2017 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°176 du 18 avril 2014, n°237 du 13 juin 2014, n° 320 du 26 septembre 2014, n°57 du 13 mars 2015, n°144 du 3 juillet 2015, n°7 du 29 janvier 2016 et n°106 du 7 juillet 2017 relatives aux délégations du Conseil communautaire au Bureau ;

Vu la délibération N° 47 du 13 mars 2015 définissant les modalités d'attribution de l'aide financière ;

Considérant les dossiers de demande de versement de fonds de concours réceptionnés et détaillés ci-dessous ;

**Il vous est proposé d'autoriser le versement des fonds de concours détaillés ci-dessous :**

#### Projets proposés au bureau communautaire du 23/10/2017

Commune	Date demande subvention	Date réception dossier complet	Description de l'opération	Montant HT opération	Montant subventions	Autres fonds de concours Vitré Cté déjà attribués sur le même projet	Fonds de concours Vitré Communauté	% subventions	Remarque	Remarques
CORNILLE	19/10/2016	19/10/2016	Travaux de voirie zone d'activités	315 947,00 €	6 654,00 €	- €	55 961,00 €	19,82%		Annule & remplace la décision de bureau du 30/01/2017
CORNILLE_projet2	26/09/2017	26/09/2017	Travaux Rue des Lavandières	126 079,00 €	- €	- €	63 039,00 €	50,00%		
DROUGES	07/08/2017	06/10/2017	Création d'une structure ludique pour les enfants de moins de 10 ans	12 834,00 €	- €	- €	6 417,00 €	50,00%		
MONTRÉUIL DES LANDES	01/08/2017	01/08/2017	Programme Voirie 2017	28 974,00 €		- €	14 487,00 €	50,00%		
VERGEAL	06/10/2017	06/10/2017	Création d'une cantine scolaire	266 120,00 €	116 448,00 €	- €	10 760,00 €	47,80%		
<b>TOTAL</b>							<b>150 664,00 €</b>			

**Les membres du Bureau communautaire émettent un avis favorable, à l'unanimité des votants.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Fait à Vitré  
Le 2 novembre 2017

Par délégation du Conseil communautaire,  
Le Président,  
Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services  
Pierre BRAULT